

AUSTÉRITÉ

Associations à la diète : vivre-ensemble en danger !

Les associations de lutte contre la pauvreté n'échappent pas à la règle de l'austérité. Ces structures associatives, qui sont souvent le dernier recours pour les exclus, jouent un rôle fondamental dans le vivre-ensemble. Or, faute de moyens, elles peinent plus en plus à mener à bien leurs missions. Entre l'augmentation de la précarité et les restrictions budgétaires : comment faire face ?

Avec le soutien de la

Chaque année, les associations en lien avec « Vivre Ensemble » se rencontrent dans les différentes régions de Wallonie et à Bruxelles, à l’occasion des assemblées associatives. En 2015, ces rencontres ont été l’occasion pour les associations de partager leurs expériences autour de l’austérité, de renforcer leur mise en réseau, d’échanger des pistes d’action et d’imaginer l’avenir le plus sereinement possible.

« Les budgets sacrifiés sont avant tout ceux qui touchent aux questions sociales alors que les plus riches le sont de plus en plus.¹ » **Le monde associatif n’est pas épargné par les mesures d’austérité.** On ne peut pourtant pas dire qu’elles étaient particulièrement gâtées par le passé : depuis des années, la précarité de l’emploi, les retards de paiement des subsides et leur diminution sont le lot de nombreuses petites et moyennes structures associatives qui travaillent dans le champ de la lutte contre la pauvreté. « Or, affirme Michèle Simon, directrice de l’asbl Form’anim à Seraing², il est avéré que le monde associatif a un réel impact dans l’émancipation des personnes (et des femmes en particulier !), dans la formation à la citoyenneté et à la solidarité et dans une prise en charge importante de luttes contre l’exclusion et d’actions là où les pouvoirs publics sont assez absents voire inexistants ! »

On peut parler d’austérité lorsque : « prétextant des « dérapages » budgétaires des pouvoirs publics et de la crise économique, soutenus par le patronat et le monde de la finance, les gouvernements prennent des mesures antisociales à l’encontre des travailleurs, donnent des coups de ciseaux dans la sécurité sociale et réduisent les moyens de l’État par des politiques de privatisation ou de diminution des moyens alloués aux politiques sociales et culturelles.³ »

Trouver des subsides est une préoccupation majeure pour de nombreuses associations. C’est une source de stress, car la survie de l’association peut se jouer sur un dossier de subvention. À « La Maison Ouverte⁴ », à Marchienne-Docherie, on licencie et on réengage le personnel chaque année, faute d’un financement stable.

¹ Blanjean Paul, « Démasquons l’austérité », in *Contrastes*, Dossier pédagogique des Equipes Populaires, n°170, septembre-octobre 2015, p. 15.

² <http://www.formanim.be/>, association qui travaille prioritairement avec les primo-arrivants.

³ « Le petit menteur », Dictionnaire participatif, engagé et décalé, version de lancement (2015), Éditions Équipes populaires, p. 12.

⁴ Accueil d’enfants de 0 à 3 ans et aide à la parentalité.

Subsides publics : du changement

Les subsides peuvent venir des pouvoirs publics et sont alors évidemment soumis à des critères contraignants – de plus en plus contraignants, dénoncent des responsables d'associations.

Selon les priorités politiques, c'est tel ou tel type d'action qui est subsidiable. Au bout du compte, il arrive qu' « **on se dénature pour rentrer dans une case** ». Les choses se compliquent quand l'association cumule plusieurs « catégories » de bénéficiaires. C'est le cas des Chemins de Traverse⁵, qui touche à la fois à la santé et à l'intégration des personnes handicapées, à la réinsertion des personnes libérées de prison, au logement... Dans ce genre de situation, l'association est envoyée d'un ministre à un autre, dans un petit jeu de « c'est pas moi, c'est lui » qui se solde souvent par l'absence de soutien public. Certains postes budgétaires, comme la nourriture pour les personnes précarisées pendant les séjours, ou le défraiement de l'indispensable guide professionnel en montagne, ne rentrent du reste dans aucune « case » des bailleurs publics.

Ces derniers temps, bien des choses ont changé dans le paysage des bailleurs de fonds publics, à l'occasion de la **régionalisation de certaines compétences**. Ainsi, le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI), auparavant fédéral, relève depuis janvier 2015 des pouvoirs régionaux et communautaires. D'autre part, le Fonds européen pour les réfugiés (FER) est devenu le Fonds asile et migration (AMIF), géré désormais par FEDASIL, qui dépend du ministre Théo Francken. Les associations qui étaient soutenues par le FER doivent introduire un nouveau projet auprès de ce fonds et sont désormais tenues de fournir 50% d'apport propre. « *Les priorités changent*, constate Christel Weber, de l'association Espace 28⁶. **Les fonds vont prioritairement à de grosses structures**. *Nous nous sommes donc associés avec une autre asbl, mais nous n'avons pas été retenus.* »

Les budgets des secteurs culture et éducation permanente de la fédération Wallonie Bruxelles sont en diminution, la valeur du point A.P.E.⁷ a baissé en 2015. Heureusement, une indexation s'annonce pour 2016.

⁵ Association qui organise des randonnées en *joëlette* pour personnes à mobilité réduite avec des personnes libérées de prison, des personnes précaires et des sympathisants. Elle a lancé, il y a un an, un habitat solidaire.

⁶ Accueil de réfugiés, demandeurs d'asile et sans-papiers. Accompagnement, formation, aide psychologique...

⁷ APE = Aides à la promotion de l'emploi. Il s'agit de subsides octroyés aux employeurs du secteur non-marchand (socio-culturel, santé, action sociale, éducation et recherche...) situés en Wallonie et qui engagent. Le montant de ces subsides est déterminé en fonction du nombre de points du passeport APE. Ces points sont attribués selon la durée d'inscription comme demandeur d'emploi et le niveau d'études. L'employeur doit compléter le subside par un apport de fonds propres. Source : www.forem.be

Et lorsque des subsides sont accordés, il peut se passer des mois avant qu'ils ne soient réellement versés sur le compte de l'association. Celle-ci se voit alors obligée de contracter un « crédit de pont », qui va lui coûter des intérêts souvent élevés.

Face à des enveloppes budgétaires qui rétrécissent, **les associations sont parfois mises en concurrence les unes avec les autres**. Un exemple : les écoles de devoirs sont financées par l'ONE⁸, à partir d'un budget fixe. Ce qui veut dire que lorsqu'une école de devoirs est créée et reconnue – et il y en a beaucoup ces derniers temps, vu les besoins croissants –, les subsides diminuent pour tout le monde. « *C'est un peu paradoxal, remarque une responsable d'école de devoirs. Pour être reconnus par l'ONE, nous devons répondre à un tas d'exigences par rapport aux locaux, au nombre d'enfants, au personnel encadrant... Une fois qu'on est conformes, on est reconnus, mais on reçoit en tout et pour tout 3000 euros par an !* ». D'autres subsides peuvent compléter cette somme presque symbolique, mais ils sont en diminution : telle cette école de devoirs qui a vu la dotation de la ville passer de 12500 à 4000 euros d'une année à l'autre !

Du chiffre et du court terme !

En outre, la logique des pouvoirs subsidiaires publics est celle du néolibéralisme ambiant : **il faut des chiffres, et des résultats à court terme**. Or, le monde associatif travaille à long terme, aidant les personnes à se reconstruire matériellement et psychologiquement avant, par exemple, d'envisager un emploi. Mais ce temps de reconstruction personnelle et sociale – qui demande des moyens financiers de la part de l'association - n'est pas chiffrable pour un pouvoir subsidiant qui comptabilise par exemple le nombre de remises à l'emploi.

Pour garder leurs subsides, certaines entreprises de formation par le travail, notamment, sont amenées à sélectionner, bien malgré elles, une partie de leurs stagiaires en fonction de leurs chances de réinsertion sur le marché de l'emploi, afin d'atteindre le *quota* requis par le pouvoir subsidiant. Pas étonnant que certaines associations aient « ***l'impression de perdre [leur] âme*** ». Des projets à long terme seraient essentiels, mais les pouvoirs subsidiaires exigent des résultats à court terme. « *Ce n'est pas en un trimestre qu'on va régler un problème* », déplore un travailleur social.

Le court terme, c'est donc bien l'un des défauts des politiques actuelles. « À Espace 28, témoigne Christel, nous avons mis en place un projet à destination des MENA⁹, soutenu par FEDASIL¹⁰. Au bout d'un an – formation, mise en place... –, le projet fonctionnait avec quelques jeunes. Mais fin 2014, FEDASIL a retiré son

⁸ Office de la naissance et de l'enfance.

⁹ Mineurs demandeurs d'asile non accompagnés.

¹⁰ Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

soutien. Or, six mois plus tard, les MENA arrivaient en masse et les lieux d'accueil manquaient cruellement. »

Le privé à la rescousse

Faute de subsides publics ou pour les compléter, les associations font appel à **d'autres sources de financement**, telles des fondations, des dons privés ou des services clubs. Mais la plupart du temps, ces bailleurs de fonds ne financent que des projets bien précis, de préférence originaux et innovants... « *alors que les besoins des personnes qui s'adressent à nous sont des besoins de toujours, des besoins élémentaires : manger, se loger, travailler...* », constate une responsable d'association. Ce **besoin d'originalité et de nouveauté** n'est-il pas emblématique de notre société de la surconsommation et de l'apparence ? De plus, la création de nouveaux projets dans une association risque de déforer ceux qui fonctionnent déjà, car les énergies disponibles ne sont pas extensibles à l'infini. Et que dire d'une association qui n'a pas encore entamé ses activités ? Trouver des fonds pour mettre un local aux normes, élaborer le projet, les dossiers de demande de subventions... devient de plus en plus difficile.

Quand ces **fondations** sont celles **d'établissements bancaires**, cela pose aussi des **questions de conscience** : n'est-ce pas pour sauver les banques que l'État s'est endetté et a ensuite mis en place ces politiques d'austérité ? Accepter cet argent, n'est-ce pas permettre à la banque de redorer son image et de se dédouaner de sa responsabilité dans la situation actuelle de disette que connaissent les associations ?

Dans un autre registre, plusieurs associations partenaires de Vivre Ensemble ont posé leur candidature à l'opération « **Viva For Life** » orchestrée par la RTBF, même si elles en désapprouvent le principe : l'État se décharge de ses responsabilités sur des associations qu'il sous-finance de façon structurelle, obligeant ces dernières à faire appel à la charité publique. À force de reportages émouvants centrés sur les enfants – quoi de plus attendrissant ? – cette récolte de fonds **demande aux citoyens de pallier les défaillances de l'État**. D'une main il retire des moyens aux associations, de l'autre il – nous avons quand même affaire dans cette opération à une radio publique – va chercher de l'argent dans la poche des citoyens-contribuables pour combler le trou sciemment creusé.

« *Il y a eu beaucoup de débats contradictoires autour de l'opération « Viva for life » orchestrée par Cap 48, rapporte Michèle Simon (Form'anim). Mais **c'est quand même hallucinant de voir un Ministre très fier de venir déposer un « gros » chèque pour soutenir une cause qui fait partie intégrante des missions structurelles de son propre ministère !*** »

Impact sur les travailleurs

Certaines associations fonctionnent avec un seul poste salarié et subsidié, parfois même à mi-temps, et une équipe de bénévoles – jusqu'à plusieurs dizaines de personnes - qui assurent une grande partie des activités. C'est le cas à la maison communautaire « La Rochelle », à Roux dans la banlieue de Charleroi, qui propose une importante palette d'activités et de services. Mais c'est loin d'être un cas unique : **« Moi, je suis la seule salariée de mon association, et j'ai été engagée pour rechercher des fonds »**, témoigne Catherine de Visscher, de « Parrain-ami ».

Malgré cette économie de moyens pour un travail énorme, les quelques emplois salariés sont loin d'être assurés à long terme. Lorsque les subsides diminuent ou deviennent précaires, il en va de même pour l'emploi dans l'association. Ces derniers mois, plusieurs associations ont dû procéder à des licenciements. C'est le cas de Form'anim, à Liège :

*« Mon association, active dans l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, n'échappe pas à ce climat d'austérité ! déplore Michèle Simon, directrice de Form'anim, à Seraing. **En 2014, nous étions 11 travailleurs, nous sommes actuellement 6 équivalents temps plein !** Bien au-delà des 5 emplois perdus (ce qui est déjà grave en soi !), ce sont des centaines d'heures de permanences sociales, de cours de français langue étrangère, la suppression de tout un service d'aide à la recherche et à l'installation dans un logement, la forte diminution d'activités socioculturelles organisées avec des personnes qui n'ont guère accès à la culture, ... qui sont extrêmement préoccupants. »*

Cela affecte fortement le personnel d'encadrement, dont le travail « invisible » n'est plus reconnu à sa juste valeur. *« Et si on s'arrêtait ? Là on se rendrait compte de l'importance de ce que nous faisons ! »*, propose en boutade une travailleuse lors de l'assemblée associative du Brabant wallon. Les salariés des associations ressentent **de l'insécurité** par rapport à leur propre situation, qui peut être précaire, mais également **vis-à-vis** de leur rôle, **des missions qu'ils tâchent tant bien que mal de remplir malgré la difficulté de se projeter à long terme**. *« On continue de fonctionner malgré le manque de subsides. Mais c'est à double-tranchant, parce que l'État peut alors considérer qu'on n'a pas besoin de plus, puisqu'on se débrouille comme ça ! »*

Parce que ce sont des êtres humains qu'ils ont face à eux et non des dossiers, les travailleurs des associations font en effet tout pour continuer à mener à bien leurs missions. Ils ont l'impression que leur travail est de plus en plus « superficiel » car **la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les bénéficiaires et les faibles moyens disponibles ne permettent plus de mener un travail de fond**, qui est pourtant si essentiel dans l'accompagnement. Les associations ont le rôle primordial de valoriser les personnes qui s'adressent à leurs services, de les aider à

développer leurs compétences, de leur donner un sentiment de reconnaissance et de dignité. Ce rôle est mis à mal par la nécessité d'apporter une aide urgente.

Pour certains, la situation devient intenable : à la surcharge de travail s'ajoute la frustration de ne pas répondre à toutes les demandes, ou de ne pas y répondre suffisamment bien. En colmatant tant bien que mal les brèches d'un système foncièrement injuste, en aidant les gens à s'insérer dans ce système, certain-e-s ont la « *sensation de participer à quelque chose à quoi on ne veut pas participer* ». Résultat : **l'associatif est gagné**, comme le reste de la société, **par l'épidémie de burn-out**.



Impact sur les bénéficiaires

Depuis la crise de 2008, on assiste à l'arrivée de **nouveaux publics** au sein des associations luttant contre les formes d'exclusion, qui bénéficiaient auparavant d'une certaine sécurité de revenu assurée par le travail, la sécurité sociale, ou éventuellement le système assistanciel, et qui s'en trouvent dorénavant éjectés, surtout suite aux mesures récentes durcissant l'accès aux prestations sociales. Ils ne peuvent donc plus compter sur ces filets de sécurité qui permettaient à toute une frange de la population de garder la tête hors de l'eau. Ce sont parfois des personnes qui ne parviennent plus à « nouer les deux bouts » même lorsqu'ils bénéficient d'un revenu : des « travailleurs pauvres », des pensionnés, des personnes surendettées...

Ces bénéficiaires sont parfois placés **en concurrence les uns avec les autres**, au gré des priorités mises en avant par le politique. À l'asbl « Génération Espoir » d'Ottignies par exemple, le décret Intégration contraint d'offrir un suivi prioritaire aux primo-arrivants à l'école des devoirs, au détriment des autres élèves, ce qui crée une certaine rancœur et de l'incompréhension.

Lorsque des emplois sont supprimés, ou quand un projet cesse d'être subsidié, ce sont **autant de services qui ne peuvent plus être rendus**, autant de personnes qui ne trouvent pas l'aide dont elles ont besoin pour tenir le coup (voir plus haut, le témoignage de Form'anim). Dans les associations, on entend régulièrement des personnes dire « si je n'avais pas eu [telle association], je ne serais plus là pour en parler ». Quand on constate que les associations doivent réduire leurs activités ou leurs services par manque de moyens, ce genre de témoignage résonne de façon toute particulière...

Solidarité contre vents et marées !

Bien que le monde associatif souffre et qu'il est important de le faire savoir afin de le dénoncer, rassembler les associations autour de ce thème qu'est l'austérité a par ailleurs été l'occasion pour les associations de « se requinquer » ! Elles ont

réaffirmé que, **face à l'austérité, c'est le lien social et la solidarité qu'il faut mettre en avant !** « Dans les associations, on crée avec des bouts de ficelle. On veut faire sortir le meilleur du peu qu'on a, en mettant en œuvre notre créativité ! »

Balançant entre le désir de répondre au mieux aux besoins de leur public et la crainte de faire le jeu de l'État qui se décharge sur elles de ses missions tout en réduisant leurs moyens, les associations rencontrées veulent en tout cas **résister à la tentation du « chacun pour soi »**. Pas question de se « tirer dans les pattes » pour décrocher des subsides aux dépens des autres. Les associations soulignent l'importance de renforcer le réseau associatif, d'être attentif à ne pas le laisser se diviser et de lutter ensemble.

Il ne serait pas inutile de rappeler à nos gouvernants que **la sécurité** qu'ils appellent de leurs vœux **suppose un « bien vivre ensemble »** qui ne soit pas qu'un slogan. Ce vivre-ensemble nécessite des solidarités institutionnelles fortes (sécurité sociale, services publics, logement...), mais aussi **un tissu dense de relations sociales et un sentiment d'appartenance à la société**. Un sentiment qui ne peut pas se développer lorsque l'on est en situation d'exclusion et qu'on se sent « abandonné » par les responsables politiques du pays dans lequel on vit.

Ces relations sociales qui créent le sentiment d'appartenir à la société, **c'est justement dans les associations qu'elles se tissent au jour le jour**. D'un point de vue strictement utilitaire, financer correctement leur travail est électoralement moins porteur, mais à moyen terme bien plus efficace que n'importe quelle mesure ou politique sécuritaire. D'un point de vue éthique, c'est un devoir.

Louise Donneaux et Isabelle Franck



Disponible sur www.vivre-ensemble.be
Exemplaires papier sur demande.
Contact : info@vivre-ensemble.be
02 227 66 80

Avec le soutien de la

